

Charte d'utilisation des ressources numériques

De nombreuses ressources sont actuellement accessibles en ligne depuis tout poste informatique connecté au réseau de l'UHA, et à distance.

Les licences d'accès à ces ressources, signées par l'UHA, imposent à tous les utilisateurs le respect des conditions d'utilisation suivantes :

- L'accès à distance aux ressources numériques (BDD, périodiques, ...) auxquelles l'Université de Haute Alsace a souscrit un abonnement est exclusivement réservé aux membres de l'UHA (étudiants, enseignants, personnels). Les lecteurs extérieurs, après inscription dans les bibliothèques, peuvent consulter ces ressources uniquement à partir d'un poste informatique public dans les locaux des bibliothèques.
- L'usage en est strictement professionnel, c'est-à-dire limité aux activités de l'enseignement, de la recherche et de l'administration.
- Le téléchargement massif de données issues de ces ressources (à l'aide d'un aspirateur de sites ou de toute autre technique de téléchargement automatique) est interdit.
- Les documents peuvent être imprimés ou sauvegardés, dans les limites d'un usage raisonnable, à des fins non commerciales et strictement personnelles. Il est notamment interdit de distribuer des copies à d'autres personnes que les personnes autorisées sous quelque forme que ce soit (papier ou électronique).
- Les documents ne peuvent être modifiés, adaptés, transformés ou traduits, ni même utilisés d'une manière qui pourrait enfreindre le droit d'auteur ou autres droits de propriété y afférents. L'utilisation d'une oeuvre sans l'autorisation préalable de son auteur constitue un délit.
- En cas d'utilisation abusive des ressources numériques (et de leurs contenus), les fournisseurs de ces ressources se réservent le droit de résilier le contrat ou d'en interdire l'accès.